

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : Autres  
domaines de  
compétences

Sous matière : Autres  
domaines de  
compétences des  
communes

**OBJET :**  
**SERVICES  
MUNICIPAUX -  
CONVENTION DE  
SERVICES  
PARTAGES AVEC  
LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DE  
CASTELNAUDARY  
LAURAGAIS  
AUDOIS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 26.05.2021

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 26.05.2021

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 09 JUIN 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2021-114

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2021,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD  
Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL  
Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni,  
BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth,  
SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES  
Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER  
Préscillia, GAÏANI Audrey, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, KUFEL Zohra,  
MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents excusés :

Mme SANTINI Delphine,  
M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°110 du 08  
juillet 2009, la commune a passé une convention de service partagé avec la  
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois afin de  
rationaliser les moyens et mutualiser un ensemble de services.

Cette convention définit les conditions de fourniture par la Ville de certains  
moyens humains et techniques nécessaires aux missions de la Communauté  
de Communes.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette convention étant arrivée à  
expiration, il convient de la mettre à jour et de la renouveler.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder au  
renouvellement de la convention de service partagé avec la communauté de  
communes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de services partagés avec la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et signer tout document afférent.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 1<sup>er</sup> juin 2021.



Le Maire,

*Patrick MAUGARD*  
**Patrick MAUGARD**

Ampliation faite le :  
**09 JUIN 2021**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**04 JUIN 2021**  
Par publication le :  
**09 JUIN 2021**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Nicolas NAYRAL*  
Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2021  
Reçu en préfecture le 04/06/2021  
Affiché le **09 JUIN 2021**

ID : 011-211100763-20210601-DB2021114-DE